

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 27/02/2018	Dossier complet le : 06/03/2018	N° d'enregistrement : F01118P0050
-----------------------------------	------------------------------------	--------------------------------------

#### 1. Intitulé du projet

Projet de construction Tour Métropole à Puteaux

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale **BNP PARIBAS IMMOBILIER PROMOTION IMMOBILIER D'ENTREPRISE**

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale **Benoit FRAGU - Directeur Général Adjoint**

RCS / SIRET 

4	2	1	2	9	2	0	7	9	0	0	0	4	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique **SAS**

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
36° Travaux ou constructions soumis à permis de construire, sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document.	Travaux ou constructions réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération crée une Surface de Plancher supérieure ou égale à 10 000 mètres carrés et inférieure à 40 000 mètres carrés : Surface de plancher du projet estimée à 27.100m <sup>2</sup> SP. Construction de l'Immeuble en une phase.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La présente demande concerne la démolition d'un ensemble IGH de type W1 à usage de bureaux construit dans les années 1970 et rénové il y a une vingtaine d'année. Ledit ensemble, sis 46/52 rue Arago à PUTEAUX sur un terrain d'assiette de 6 106m<sup>2</sup>, comprend :

- un Bâtiment de 16 niveaux (Bâtiment A) et un corps de bâtiment perpendiculaire de 9 niveaux (Bâtiment B)
- un Parking de 310 places, dont 230 emplacements en sous-sol et 80 en extérieur.

Ledit ensemble est devenu obsolète et l'intention du Maître d'ouvrage est la construction d'une nouvelle tour IGH sur la base du programme suivant :

- Un bâtiment à usage de bureaux d'une superficie de plancher d'environ 27 100m<sup>2</sup>, composé en superstructure d'un Rez de chaussée surélevé de 13 niveaux, équipé d'un restaurant inter-entreprises et notamment d'un auditorium.

#### 4.2 Objectifs du projet

L'ensemble immobilier existant a été construit dans les années 1970 et rénové il y a une vingtaine d'année. Les caractéristiques actuelles de l'immeuble marquent un certain décalage entre le contenu technique de cette offre locative et les standards de performances notamment environnementales et énergétiques, attendus voire exigés par les utilisateurs nationaux et internationaux de bureaux.

Sa morphologie exclut tout scénario de restructuration : faible hauteur entre les étages, plateaux de petites surfaces ne correspondant pas aux attentes du marché, parking en superstructure...

Ainsi, l'intention du Maître d'Ouvrage est la déconstruction de cet ensemble, désormais obsolète et énergivore, et la construction d'un nouvel immeuble moderne, répondant aux meilleurs standards attendus par les grands utilisateurs, agréable pour les occupants et très performant énergétiquement.

Le projet s'inscrit dans une démarche volontaire forte du Maître d'Ouvrage en matière de développement durable, puisque sont visés la certification HQE avec un objectif Passeport Bâtiment Durable au niveau « Excellent », la certification BREEAM avec un objectif niveau « Excellent », et le label Effinergie+ (consommations RT2012 -40%)

Cette opération permettra également de proposer un ensemble contemporain valorisant pour ce quartier en pleine mutation.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

L'ensemble immobilier projeté développera un bâtiment unique de 27.100m<sup>2</sup> de surface de plancher et d'une hauteur de 54m environ, le tout sur une parcelle de 6.106 m<sup>2</sup> réduite à 5.457 m<sup>2</sup> en tenant compte du nouvel alignement.

Le nouvel immeuble conservera sa vocation actuelle de bureaux.

Le bâtiment comportera une structure en béton armé et les façades double-peau seront du type verrier.

Le projet sera raccordé aux réseaux concessionnaires.

Le rejet des eaux pluviales sera conforme au débit réglementaire.

Dans le cadre de la démarche volontaire forte du Maître d'Ouvrage en matière de développement durable, un cahier des charges de chantier à faibles nuisances sera mis en place pour la réalisation des travaux.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet sera susceptible d'accueillir environ 2300 postes de travail et offrira des services dédiés à la vie collective d'entreprise et notamment un auditorium.

Le projet en cours de programmation, comportera environ 270 places de stationnement VL (< 1 place pour 90 m<sup>2</sup> de SDP de bureau: conforme au PUDIF) ainsi qu'une centaine de places de stationnement 2 roues motorisées et 500 m<sup>2</sup> de parking réservés aux 250 vélos prévus (> au minimum indiqué au PUDIF).

Etant très bien desservi par les transports en commun (Métro Esplanade, ligne 1), l'immeuble disposera d'une infrastructure accueillant des emplacements VL, motos et vélos conformément au PLU de la Ville de Puteaux.

D'un point de vue environnemental, cet ensemble sera certifié HQE « Excellent » et BREEAM « Excellent » et a pour objectif de tendre vers une consommation énergétique inférieure de 40% à la RT 2012.

Le projet développant un immeuble de grande hauteur et conformément à la réglementation IGH, un service de sécurité permanent sera mis en place.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de Construire (service de l'Urbanisme de la Mairie de Puteaux) valant permis de démolir
- Autorisation de travaux IGH (Préfecture des Hauts-de-Seine)
- Dossier de déclaration de cessation d'activité ICPE (Préfecture des Hauts-de-Seine)
- Déclaration ICPE
- Agrément bureaux

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Assiette Terrain	6 106 m <sup>2</sup>
Superficie du projet	27 100 m <sup>2</sup> SDP
Classement de l'Immeuble	IGH W1
Nombre de niveaux en superstructure	R+13

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

46 - 52 rue Arago - 92800 PUTEAUX

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 02° 14' 55" E Lat. 48° 53' 09" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche se situe à environ 1 km à l'est du projet (Bois de Boulogne)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-Arrêté préfectoral n°2000/159 du 05 juin 2000 portant classement des infrastructures de transports terrestres et prescrivant l'isolement acoustique des bâtiments dans les secteurs affectés par le bruit - Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (P.P.B.E.) dans le département des Hauts-de-Seine, approuvé par arrêté préfectoral du 22 janvier 2013
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles (PPRn) approuvé, annexé à l'arrêté préfectoral DRIEA IDF 2011-2-101 du 15 septembre 2011.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Base de données BASOL : Le projet ne se situe pas sur un site/sol pollués - Base de données BRGM (BASIAS) : 1 activité antérieure est inventoriée à proximité du site : - Identifiant : IDF9200257- Raison sociale de l'entreprise ayant occupée le site CADILLAC (SA) / Activité du 02/08/1932 au 01/01/1964 / Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; Métallurgie des poudres et revêtement des métaux, DLI, Chaudronnerie, tonnellerie.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de Répartition des Eaux : Bassin Seine Normandie (nappe de l'Albien néocomien) [source : <a href="http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/ZRE.map">http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/ZRE.map</a> ]
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les annexes du PLU de Puteaux localisent le projet dans le périmètre de protection des captages de Neuilly-sur-Seine. Mais le SEDIF, a indiqué que le projet ne se trouvait pas dans les périmètres de protection de captage des eaux produites à l'usine de Neuilly-sur-Seine en application de l'arrêté préfectoral n°2009-111 du 5 août 2009 compte tenu de la protection naturelle importante de la nappe de l'Albien, cet arrêté instaure uniquement un périmètre de protection immédiate ne dépassant pas la parcelle cadastrale sur laquelle est implanté l'usine de production.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à environ 8 km au nord du projet : Sites de Seine Saint-Denis
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est le Parc Lebaudy de l'île de Puteaux situé à environ 280 m à l'ouest du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase chantier nécessitera un pompage de la nappe de façon temporaire pour les travaux de fondation.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de drainage sous bâtiment ni parking.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de démolition généreront des déchets de diverses natures.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'enjeu écologique identifié (site actuel imperméabilisé, pas de zonage naturel d'inventaire ou protégé au droit du projet)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en milieu urbain.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une canalisation de gaz haute pression longe les rues Bellini et Arago. Celle-ci est réglementée par l'arrêté du 4 août 2006 relatif aux transports de matières dangereuses sous pression.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque Inondation et remontée de nappes selon le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Seine dans les Hauts-de-Seine approuvé le 09 janvier 2004
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Au vu des activités projetées, il n'y a pas de risque sanitaire identifié pour les tiers.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Au vu de l'activité bureaux projeté, aucunes sources de bruits significatives n'est identifié hormis la phase de démolition qui engendrera des nuisances sonores limitées dans le temps. Des engins de type croqueuse seront préférées à d'autre type d'engins de démolition pour réduire les nuisances.  Nuisances sonores liées au boulevard circulaire de La Défense présent à environ 70 mètres du site (infrastructure routière de catégorie 2).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet immobilier ne sera pas de nature à engendrer des odeurs.	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		Le projet immobilier ne sera pas de nature à engendrer des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet immobilier ne prévoit pas de rejets atmosphériques significatifs.	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le cadre du projet, les eaux pluviales seront collectées et gérées suivant les dispositions de la PLU de la Ville de Puteaux. Les eaux usées seront collectées par le réseau d'assainissement existant puis dirigées pour traitement vers la station d'épuration.	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité de bureaux dans les locaux entraînera la production de déchets, non dangereux (principalement déchets ménagers, papiers, cartons). Une fois collectés par les occupants, ils seront ramassés par le service en charge de la collecte des déchets sur la commune.	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone de présomption de présence de patrimoine archéologique n'est identifiée au droit du site dans le PLU.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Parmi les projets pour lesquels un avis a été rendu par l'Autorité Environnementale sur les deux dernières années (2016 et 2018), sur la ville de Puteaux savoir notamment les projets concernés par les avis : P01116P0006, F01116P0101, F01116P0160, f01117p0016, f01117p026.

Au vue de leur localisation, de leur importance et de leur planning de réalisation, ces projets ne semblent pas être susceptible d'avoir des effets cumulés significatifs avec le projet envisagé par le Maître d'Ouvrage.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet s'inscrit dans une démarche environnementale innovante et vertueuse jusque dans la conception elle-même. Cette conception permettra une diminution de l'empreinte carbone et par une utilisation raisonnée des énergies.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste notamment en la démolition d'un immeuble existant, obsolète, énergivore et présentant des performances environnementales médiocre. Le projet est intégré en zone urbaine déjà constituée, dense et s'implante en zone B ("centre urbain") du PPRI des Hauts-de-Seine. En outre, un certain nombre de risques évoqués dans ce dossier sont identifiés par le Maître d'Ouvrage et seront pris en compte et il n'a pas été identifié d'impact environnemental sur la santé notable.

De plus, un projet d'une nature similaire sur ce site à fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas (N°F01114P0160) et a été dispensé d'évaluation environnementale conformément à la décision 2015-013 du 30/01/2015. Pour ces raisons notamment, il ne nous apparaît pas nécessaire de réaliser une étude d'impact pour le projet de construction de la Tour Métropole.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Insertion du projet dans son environnement Localisation des ZNIEFF type I et II Carte stratégique des bruits de la Ville de Puteaux Plan de prévention des risques d'inondation Localisation des bases de données BASIAS BASOL Localisation du captage d'eau potable le plus proche Positionnement des monuments historiques extrait de la carte des zones Natura 2000 Carte de sensibilité au phénomène de remontées de nappes

## 9. Engagement et signature

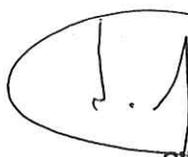
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Issy Les Moulineaux

le, 22/02/2018

Signature

  
**BNP PARIBAS IMMOBILIER**  
Promotion Immobilier d'Entreprise  
SAS au Capital de 1 000 000 €  
Siège Social : 167, quai de la Bataille de Stalingrad  
92867 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex  
Tél. : +33 (0)1 55 65 20 50  
Fax : +33 (0)1 55 65 20 51  
421 292 079 RCS NANTERRE

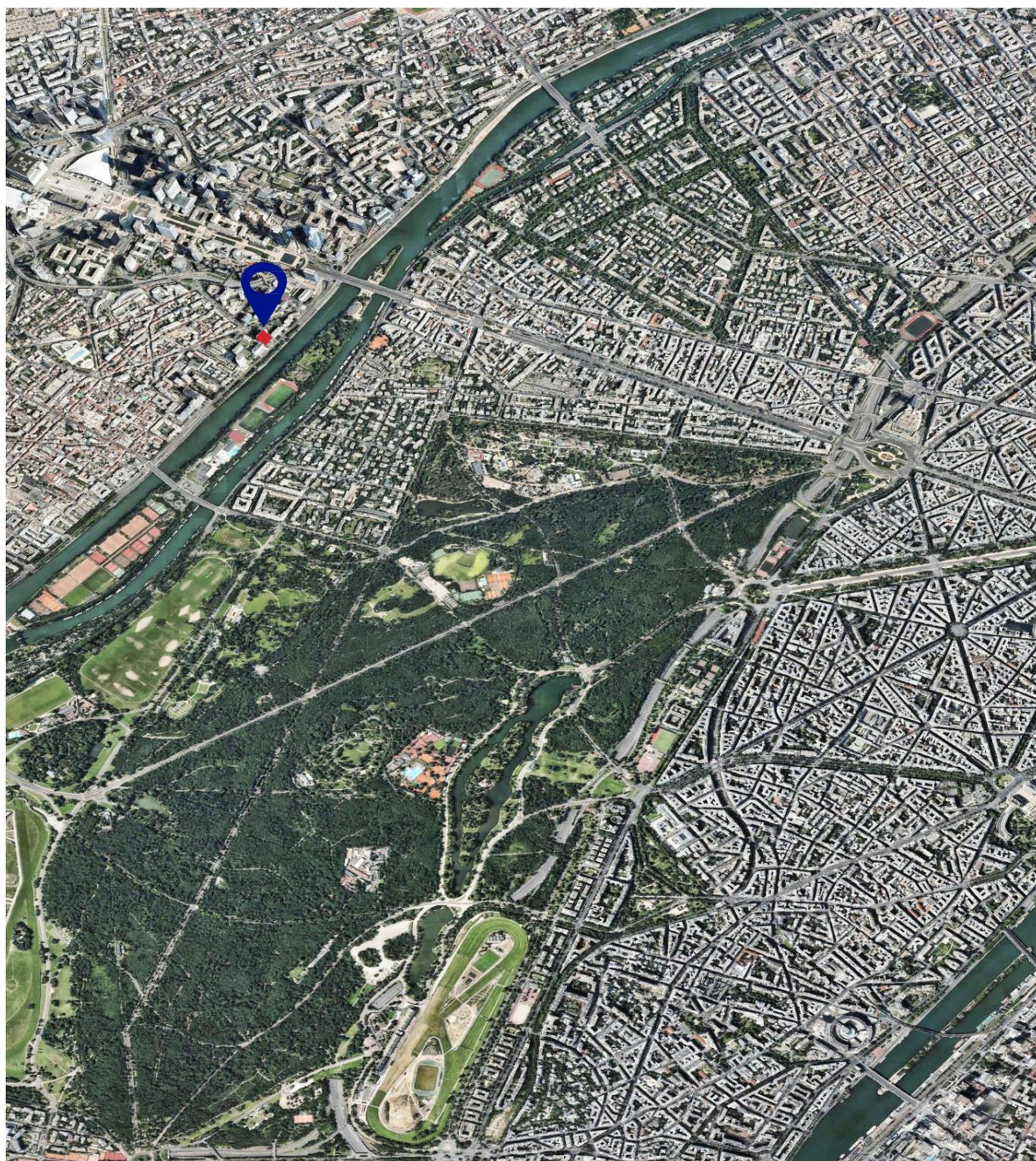
## ANNEXE 2 - PLAN DE SITUATION

### Localisation

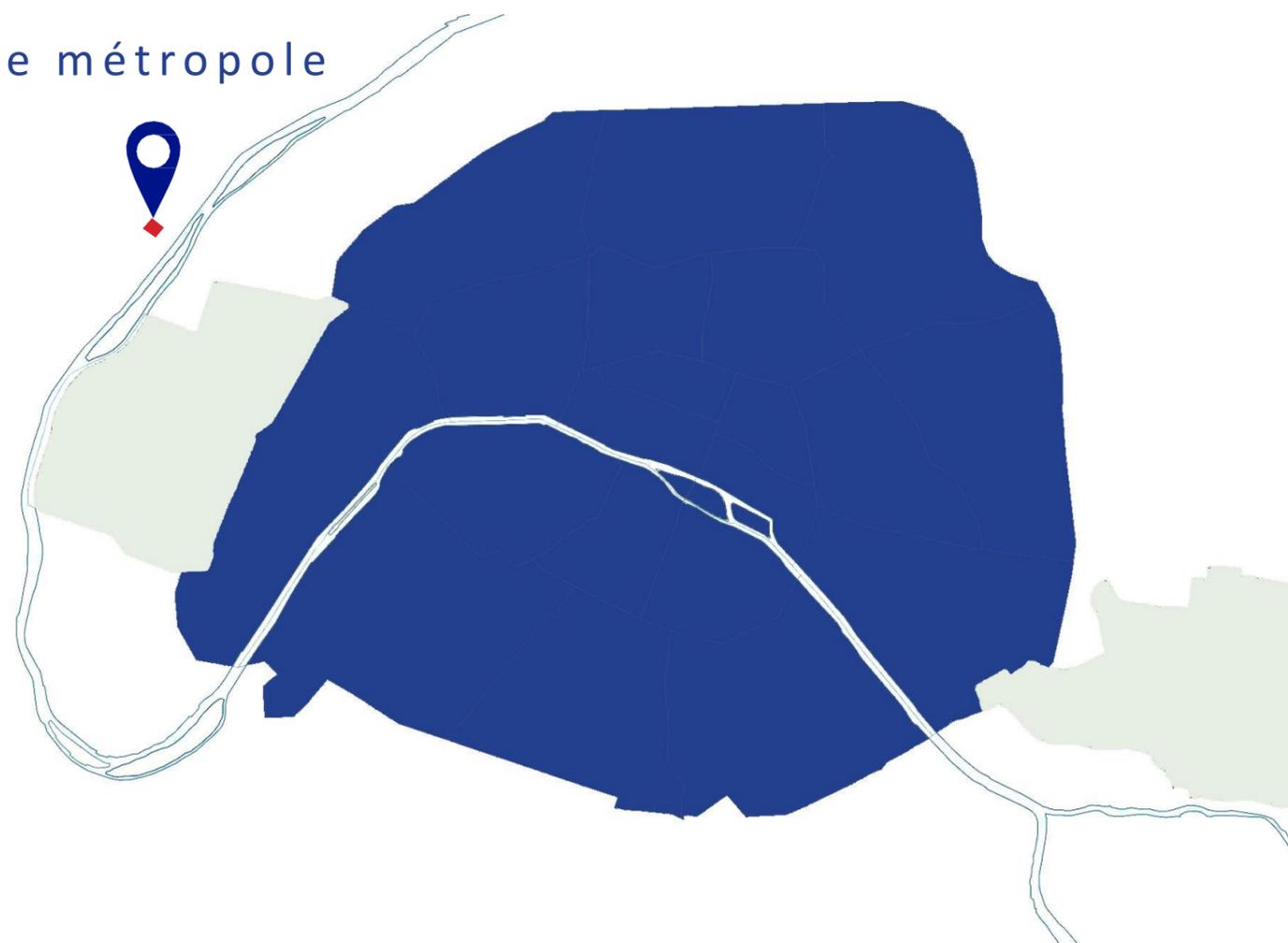
Le site sur lequel s'inscrit le projet est localisé à Puteaux dans le département des Hauts-de-Seine. Plus précisément, il est situé aux 46-52 rue Arago à Puteaux à l'emplacement actuel d'un bâtiment de bureaux BNP Paribas occupé.

L'emprise de l'opération est bordée par des tours et située à environ 200 m de la Seine.

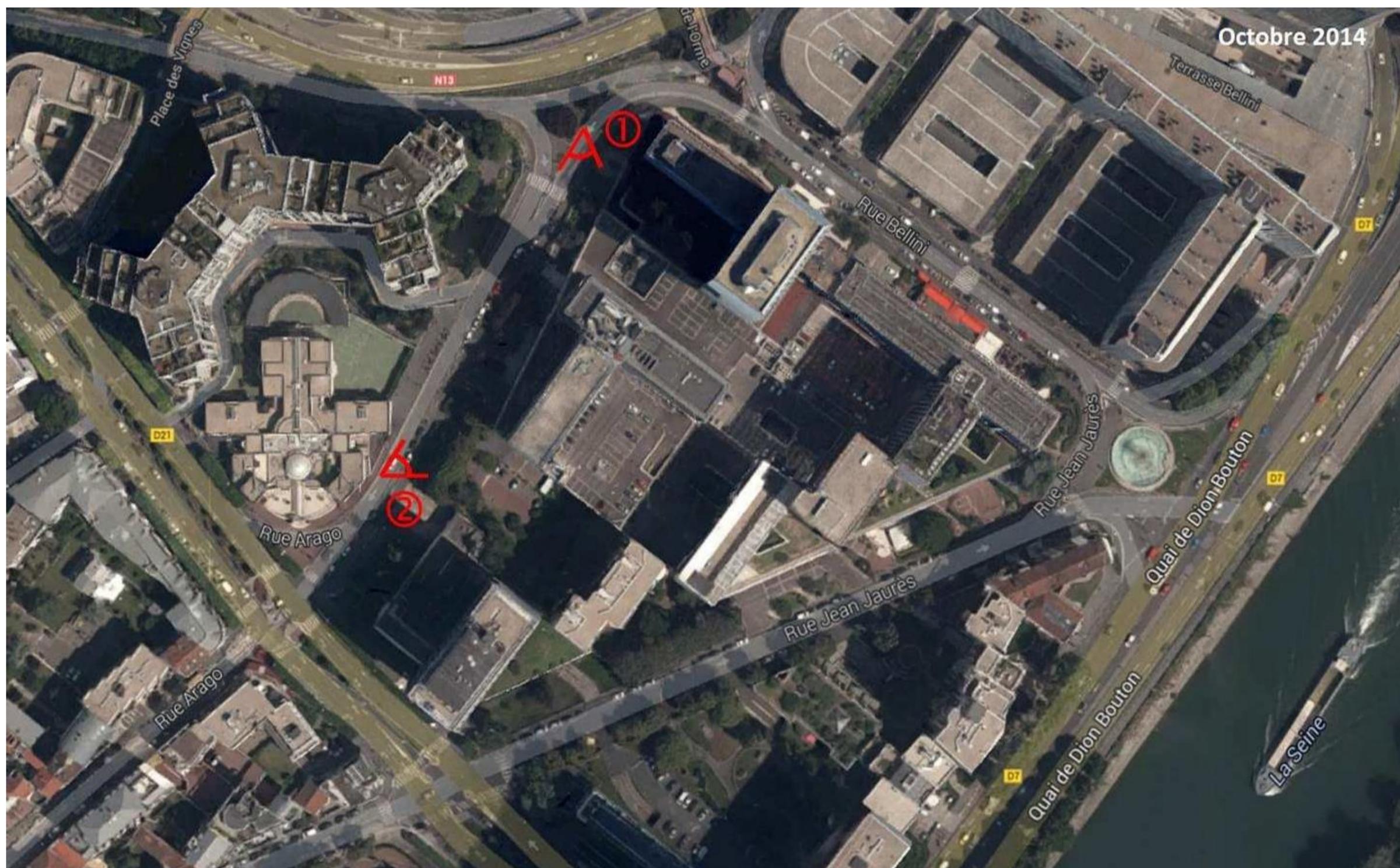
De l'autre côté de la rue Arago s'érige un important immeuble d'habitation, la résidence Minerve qui s'étend sur l'ensemble de la rue Arago et Paul Lafargue au nord de son croisement avec la rue Arago. Au niveau de cet angle se situe l'école primaire « La Rotonde ».



le métropole



## ANNEXE 3 - SITUATION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

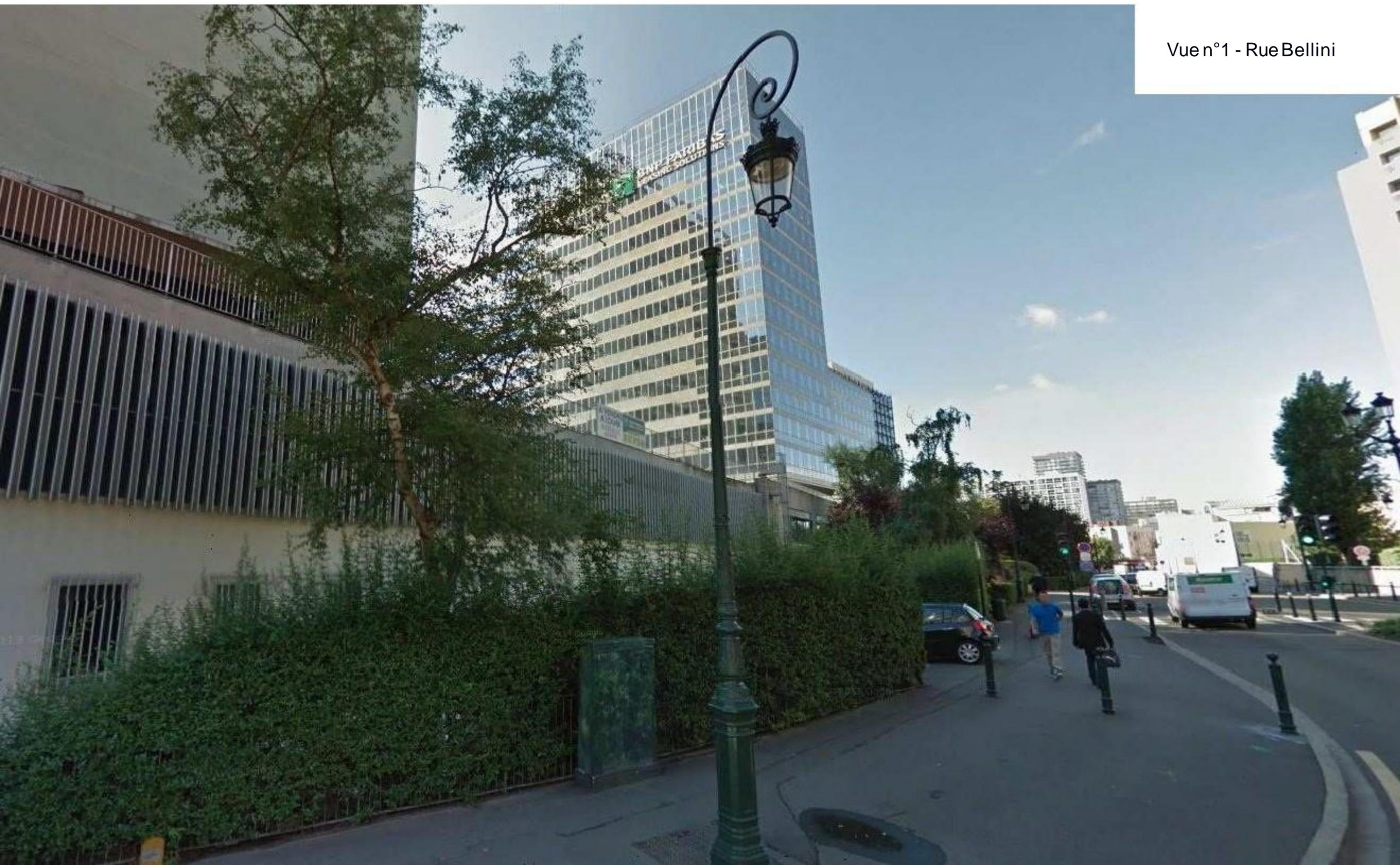


Aujourd'hui, l'emplacement du futur projet s'inscrit dans une zone fortement imperméabilisée car construite. Il subsiste une bande naturelle le long de la rue Arago avec un alignement d'arbres.

Soucieux de la prise en compte des enjeux écologiques le Maître d'Ouvrage a fait intervenir un écologue pour vérifier la présence d'espèces patrimoniales au sein de cette petite bande naturelle.

Cette expertise n'a mis en évidence aucune espèce patrimoniale présente aux abords du projet, notamment du fait que la bande naturelle est très étroite et entrecoupée par des voies piétonnes.

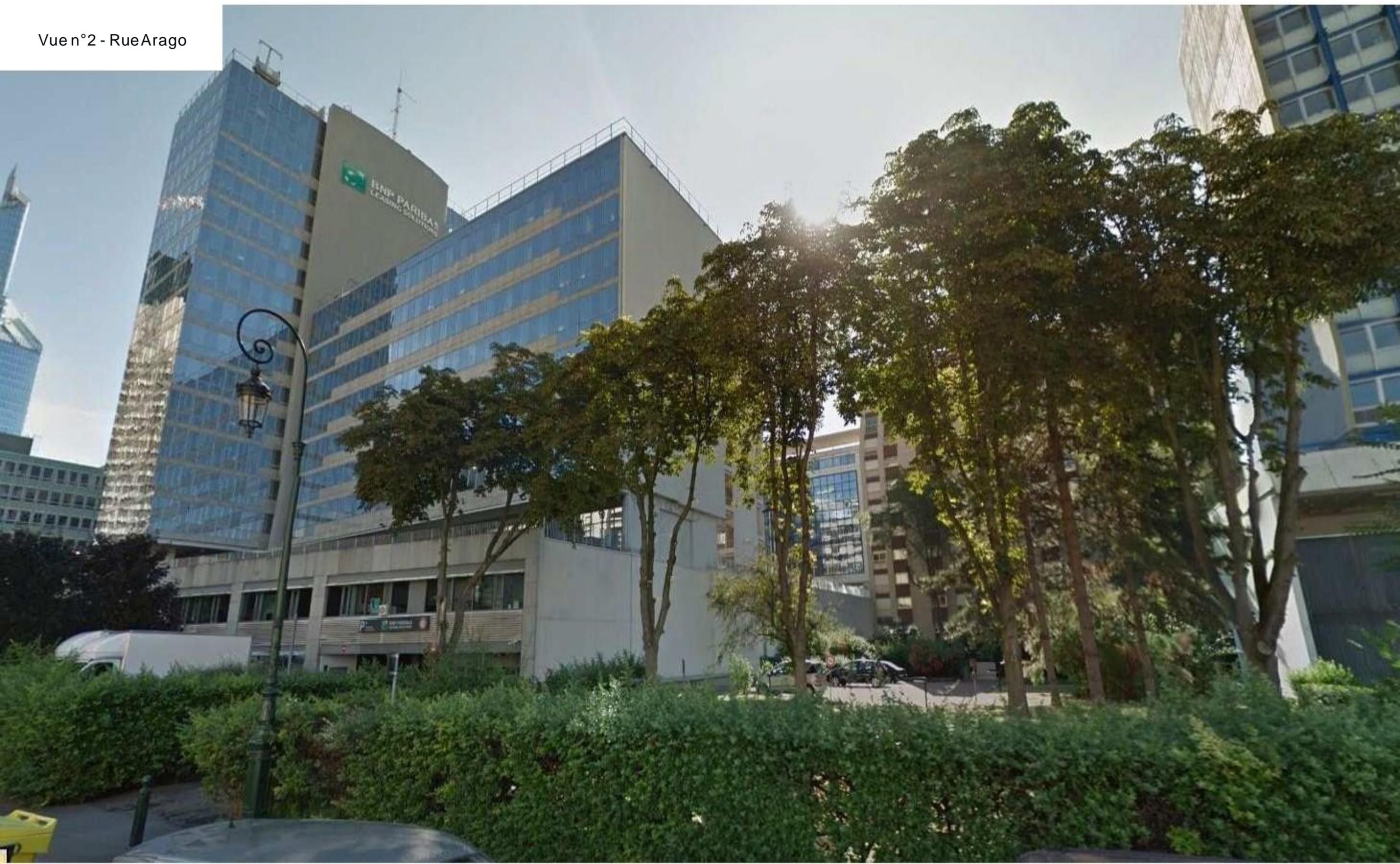
## ANNEXE 3 - SITUATION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT



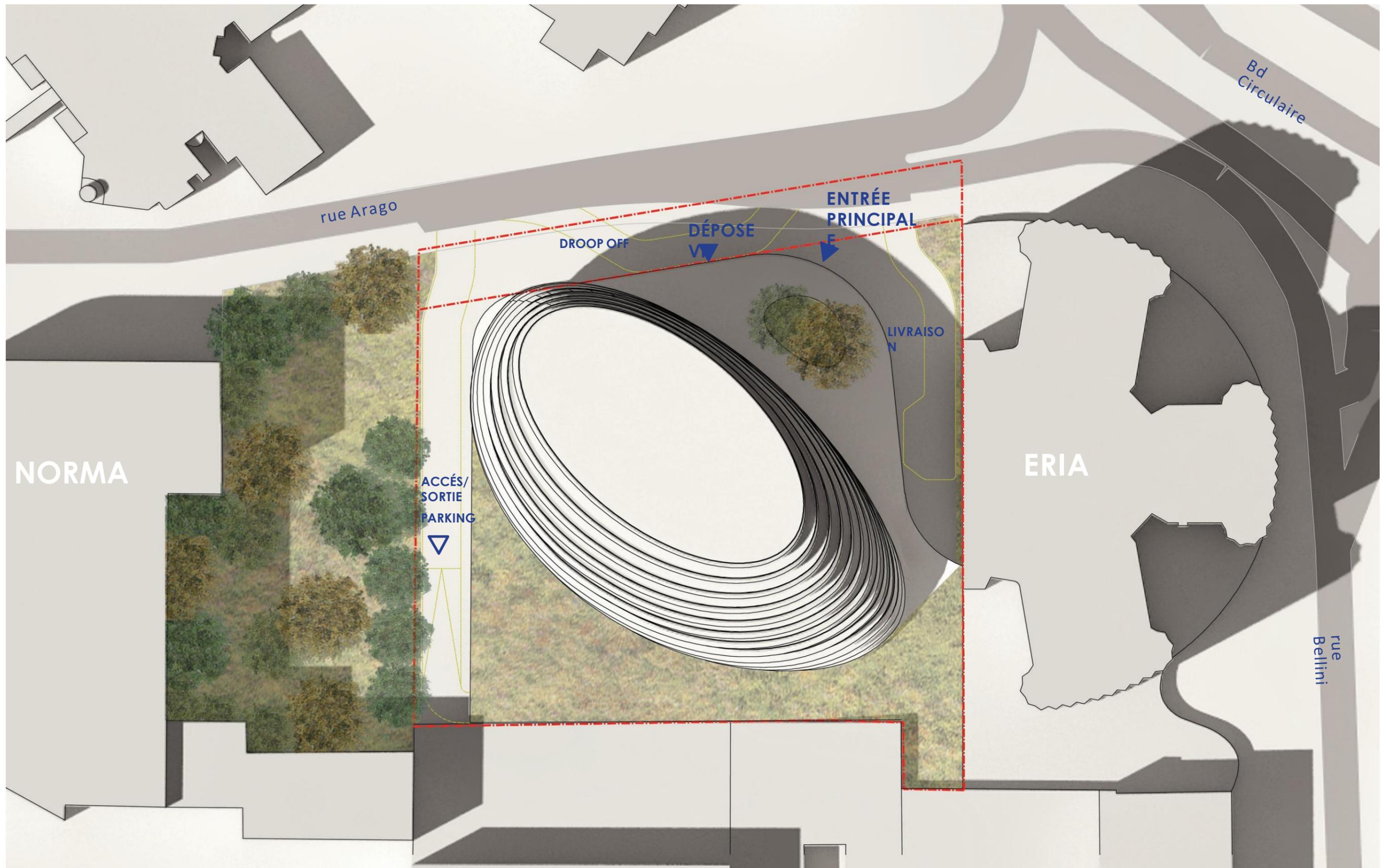
Vue n°1 - Rue Bellini

## ANNEXE 3 - SITUATION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

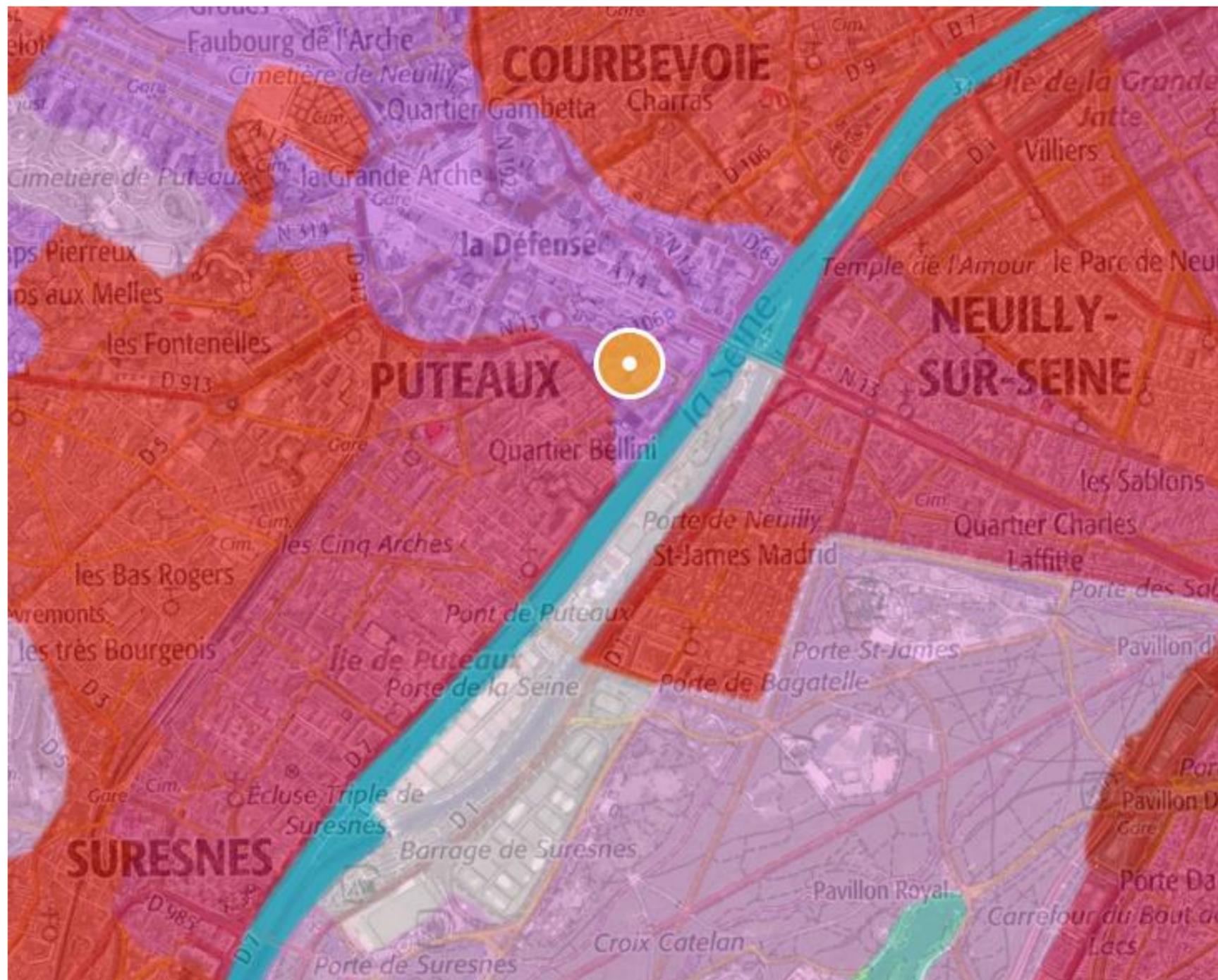
Vue n°2 - Rue Arago



# ANNEXE 4 - PLAN MASSE DU PROJET



## ANNEXE 5 - OCCUPATION DU SOL

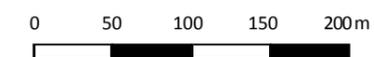


### Légende\*

- Forêts
- Milieux semi-naturels
- Espaces agricoles
- Eau
- Espaces ouverts artificialisés
- Habitat individuel
- Habitat collectif
- Activités
- Equipements
- Transports
- Carrières, décharges et chantiers

\* Nomenclature en 11 postes

### Localisation indicative du site



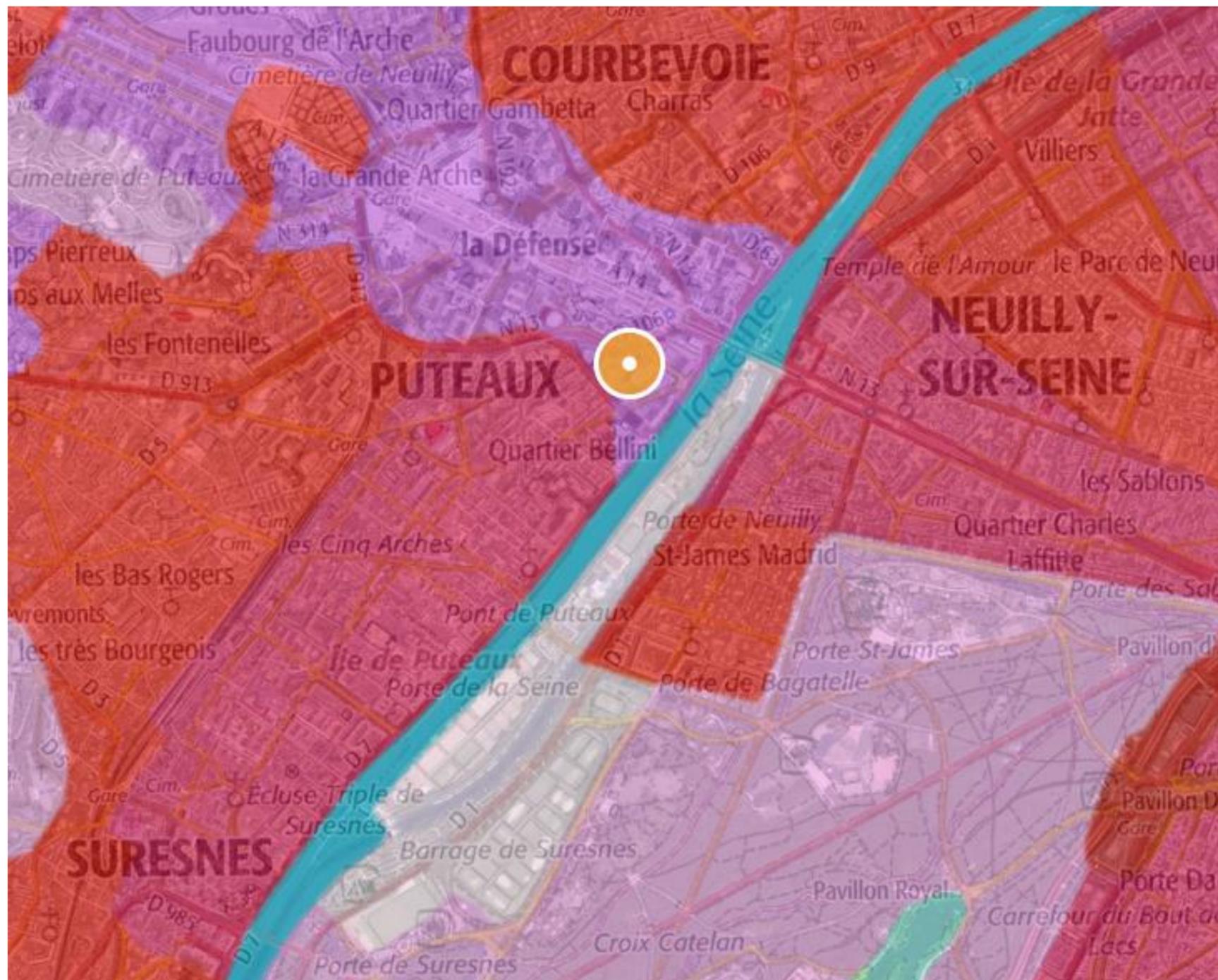
Source :  
Géoportail

Comme le montre l'illustration ci-dessus réalisée, extrait de la carte dynamique de Géoportail, l'environnement du site est essentiellement occupé par de l'habitat collectif et s'inscrit au cœur d'une zone d'activité.

Le projet s'inscrit sur une parcelle actuellement occupée par un même usage. Il n'aura donc pas d'incidences significatives sur la socio-économie du secteur déjà fortement marqué par l'activité tertiaire étant donné sa proximité avec le quartier d'affaires de La Défense. Il engendre toutefois une augmentation de la surface de plancher à environ 27.000 m<sup>2</sup>.

L'ambition du projet est davantage axée sur la prise en compte des nouveaux standards d'immeubles de bureaux pour offrir à ses occupants de meilleures conditions de travail.

## ANNEXE 5 - OCCUPATION DU SOL

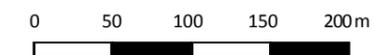


### Légende\*

- Forêts
- Milieux semi-naturels
- Espaces agricoles
- Eau
- Espaces ouverts artificialisés
- Habitat individuel
- Habitat collectif
- Activités
- Equipements
- Transports
- Carrières, décharges et chantiers

\* Nomenclature en 11 postes

### Localisation indicative du site



Source :  
Géoportail

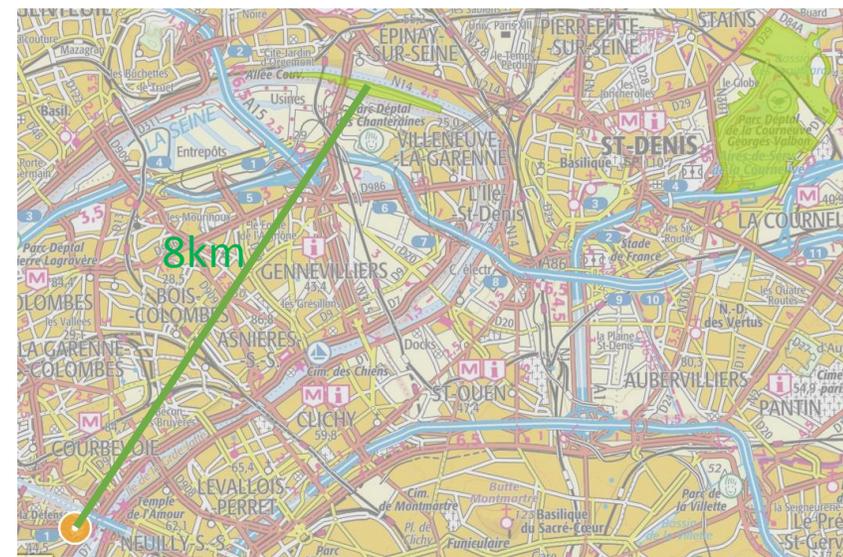
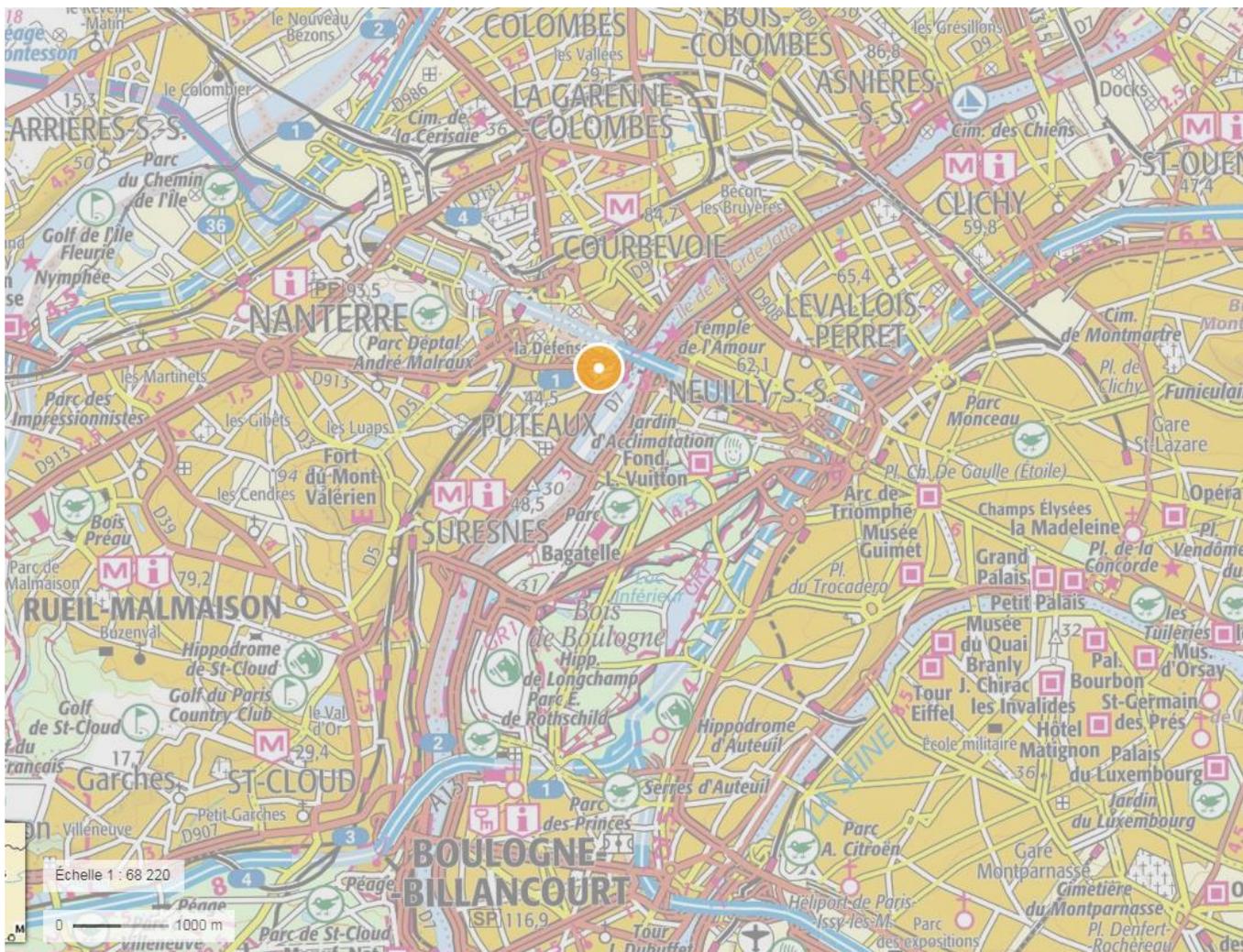
Comme le montre l'illustration ci-dessus réalisée, extrait de la carte dynamique de Géoportail, l'environnement du site est essentiellement occupé par de l'habitat collectif et s'inscrit au cœur d'une zone d'activité.

Le projet s'inscrit sur une parcelle actuellement occupée par un même usage. Il n'aura donc pas d'incidences significatives sur la socio-économie du secteur déjà fortement marqué par l'activité tertiaire étant donné sa proximité avec le quartier d'affaires de La Défense. Il engendre toutefois une augmentation de la surface de plancher à environ 27.000 m<sup>2</sup>.

L'ambition du projet est davantage axée sur la prise en compte des nouveaux standards d'immeubles de bureaux pour offrir à ses occupants de meilleures conditions de travail.

## ANNEXE 6 - EXTRAIT DE LA CARTE DES ZONES NATURA 2000

Il n'existe pas de site Natura 2000 dans le département des Hauts-de-Seine. Le plus proche est l'un des ilots de la ZPS « Sites de Seine Saint-Denis » localisé à environ 8 km au nord-ouest du projet. L'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines, qualifié de ZPS se situe à environ 20 km à l'est du projet.



Source : Géoportail